

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025_071

Objet : M25.020 - Travaux de fourniture et de raccordement électrique sur les sites d'Hazebrouck, Méteren et Nieppe pour les bornes IRVE

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux modifiant le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique afin de proroger le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la publication n°CC-Flandre-Interieure_59_20250429W2_02 sur la plateforme dématérialisée : www.marches-sécurises.fr ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 12 mai 2025 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre unique ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché M25.020 - Travaux de fourniture et de raccordement électrique sur les sites de Hazebrouck, Méteren et Nieppe pour bornes IRVE ainsi que tous les documents y afférents avec l'opérateur économique suivant : la société IdElec (59270 METEREN) pour un montant global et forfaitaire de 47 627,57 € HT soit 57 153,08 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **13 MAI 2025**
Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte
fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

